Image not found or type unknown

Changement de poste en interne, CC66

Par **LILOU25**, le **28/06/2016** à **10:38**

Bonjour,

Je suis embauché depuis 12 ans en tant qu'éducateur dans une association régit par la CC66. Un poste de chef de service est à pourvoir. J'aimerais savoir si je postule et que je suis retenu, si mon contrat de travail actuel est rompu ? Si je peux bénéficier de mon ancienneté ? Si la période d'essai n'est pas concluante est ce que je peux reprendre mes fonctions d'avant ? Est-ce un saut dans l'inconnu autant pour la fonction que pour le contrat de travail ?

Merci de m'apporter vos éclairages sur le sujet.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés